

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté  
14, rue Violet  
25000 Besançon  
03 81 47 95 14  
[bfcbesancon@fondation-patrimoine.org](mailto:bfcbesancon@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    



### VILLE DE GIROMAGNY

Mairie  
28 Grande rue  
90200 Giromagny  
03 84 27 14 18  
[mairie@giromagny.fr](mailto:mairie@giromagny.fr)  
[www.giromagny.fr](http://www.giromagny.fr)



### ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE SOUS-VOSGIENS (AHPSV)

90200 Giromagny  
[contact@ahpsv.fr](mailto:contact@ahpsv.fr)  
[www.ahpsv.fr](http://www.ahpsv.fr)

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

## l'église Saint-Jean-Baptiste de Giromagny

Territoire de Belfort

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Thierry Marline - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Soutenez la restauration du clocher de l'église St-Jean-Baptiste

### ◆◆ LE PROJET

Au fil des ans de nombreuses réparations ont déjà été effectuées, notamment des plâtres en 1928 et des toitures de 1968 à 1974. Aujourd'hui l'état du clocher, au niveau de sa toiture en particulier mais aussi dans son ensemble, impose des mesures de restauration.

### ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église de Giromagny, située sur un verrou glaciaire et donc visible de loin, a été construite sous le second empire, de 1857 à 1862, sur l'emplacement de l'ancienne église des Mineurs qui menaçait de s'écrouler après 3 siècles d'existence et était devenue trop petite pour une population qui approchait alors 4000 âmes.

La nouvelle « première pierre » a été posée le dimanche 3 octobre 1858 et le procès-verbal mentionne : « Pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, l'an 1858, sous le pontificat de Sa Sainteté PIE IX, sous le règne de Sa Majesté NAPOLEON III, empereur des Français, la commune de GIROMAGNY a bâti cette église ».

Le bâtiment de style gothique de 57 m de long et dont le clocher s'élève à 52 m a été construit en grès bigarré provenant de carrières locales. Il fut achevé en 1862 et inauguré le 24 juin en la fête de Saint-Jean-Baptiste. Une

vingtaine d'années furent encore nécessaires pour équiper le bâtiment de ses vitraux, autel, cloches, chemin de croix, statues, ...

L'équipement le plus remarquable est certainement le grand orgue Verschneider inauguré le 24 juin 1874. Entièrement payé par les offrandes des paroissiens, il est équipé de trois claviers et d'un pédalier. Entièrement restauré en 2018 il sonne de façon extraordinaire sous la grande voûte de l'édifice.

### ◆◆ LA MOBILISATION

Comme pour la construction, qui a été permise par l'engagement individuel des paroissiens, un nouvel élan de générosité est nécessaire pour sauvegarder l'ensemble de l'édifice, véritable écrin pour l'orgue. Les travaux permettront de conserver les capacités d'accueil de l'édifice pour le culte paroissial et les concerts et animations notamment proposés par l'Association Les Amis de l'orgue de Giromagny autour de l'instrument.

Montant des travaux	150 000 €
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	Printemps 2023

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste de Giromagny

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/79476](http://www.fondation-patrimoine.org/79476)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**l'église Saint-Jean-Baptiste de Giromagny**

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Thierry Marline

